

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 11 Avril 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	5.04.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	5.04.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	13
		CONSEILLER ABSENT représenté	1
		CONSEILLER ABSENT	1

L’an deux mille six, le 11 Avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire.**

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, SIMON conseillers
- Etais absent représenté : Monsieur PROUIN
- Etais absent non représenté : Monsieur SAILLY
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération vente terrain salon de coiffure
Délibération organisation classes découvertes
Attribution de subvention
Compte rendu de visite chambre de dépôts
Information dossier crèche
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 21 mars 2006

Avant l’approbation du procès verbal du 21 mars, Monsieur le Maire donne quelques informations sur différents points de celui-ci :

Concernant :

- **l’avenant au marché de travaux rue de bas** ; un plan d’aménagement est en cours d’étude mais pas encore chiffré.

- **la création du poste E à l’école** : il y a lieu de prévoir certains aménagements pour cet enseignant (bureau et matériel)

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération vente terrain salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la décision par le bureau municipal d’accepter le projet de Mr et Mme MARC pour la construction d’un salon de coiffure, l’emplacement a été délimité et borné par un géomètre. La surface est de 99 m² et le projet architectural est montré à l’ensemble des membres du conseil. Le prix fixé est de 45€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à vendre 99 m² de terrain à Monsieur et Madame MARC, pour la construction d’un salon de coiffure, au prix de 45€ le m² et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Délibération organisation classes découvertes

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Directeur de l'école Franck Innocent lui a soumis le projet d'envoyer deux classes en classe découverte et en classe poney au mois de mai et juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'organisation des classes découvertes au sein de l'école Franck Innocent, et charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions auprès des organismes susceptibles de nous en accorder.

3. Attribution de subventions

Jean François Capo Canellas remet à chaque membre du Conseil un tableau de proposition d'attribution de subventions pour l'année 2006, et il en explique les variations à la hausse ou à la baisse.

Les subventions aux associations sont ainsi proposées :

ADMR	2.000€
ASVS (foot-ball)	2.500€
SLS	9.000€
COEFC (Comité des Fêtes)	10.000€
Coop scolaire	5.000€
Bibliothèque	1.000€
Boucle de Roumare	150€
Initiative jeunes	3.700€
L'âge d'or	2.000€
Autisme 76	300€
CAT Pré de la Bataille	150€
Autres	200€
TOTAL	36.000€

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les subventions accordées aux associations, conformément au tableau proposé.

4. Compte rendu de visite chambre de dépôts

Monsieur le Maire fait part des constatations faites ce jour sur l'état d'avancement des travaux sur les chambres de dépôts. Cette visite a eu lieu en présence des responsables du PAR et les personnes présentes ont été satisfaites de l'aménagement réalisé.

Si les délais et les conditions sont respectés, le PAR envisage de restituer les terrains à la commune fin 2006.

Le Conseil prend acte de ces informations.

5. Information dossier crèche

Jean-François Capo Canellas informe le conseil des dernières réunions concernant la construction de la crèche. Le coût sera supérieur à la prévision car la DIREN demande des installations utilisant des nouveaux matériaux et des procédés plus écologiques, car le projet est en zone classée. Des subventions supplémentaires ont été obtenues qui devraient couvrir le surcoût des travaux.

Le permis de construire devrait être déposé à la fin du mois – le démarrage des travaux est envisagé mi septembre et la livraison été 2007.

Le Conseil prend acte de ces informations.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de courriers reçus de :

- Charlène Lefebvre remerciant la commune d'avoir financé son BAFA et d'avoir pu effectuer son stage pratique au sein du Centre de Loisirs de la commune.
- La Mairie de Val-de-la-Haye informant que le centre de loisirs ne fonctionnera pas pendant les vacances de Pâques.

- La Préfecture confirmant les reçus de déclaration pour la course VTT la Mannevillaise le 14 mai et d'une randonnée de cyclotourisme organisée par le grimpeur cantilien le 21 mai.
 - Air Touraine Hélicoptère annonçant que dans le cadre des contrôles des lignes électriques, un hélicoptère survolera la commune (à basse altitude) entre le 10 avril et le 5 mai prochain.
 - D'un riverain Rue de Seine faisant part de ses inquiétudes concernant la circulation des bus dans ce secteur – le mur de sa propriété ayant été endommagé lors d'une manœuvre.
- La commission urbanisme verra ce problème qui a été évoqué régulièrement depuis plusieurs mois.

Il informe le Conseil :

- Que la chaudière de la salle polyvalente se met en sécurité régulièrement depuis 4 semaines et qu'il craint une détérioration nécessitant des travaux.
- Que la distribution des sacs poubelles aura lieu le 21 et 22 avril à la Mairie
- Que les travaux d'assainissement Chemin du Gal devraient démarrer le 18 avril et seront réalisés par l'entreprise SOCAFL, pour le compte de l'Agglo. Un courrier a été fait à tous les habitants de ce chemin afin de les informer sur ces travaux qui devraient durer environ 6 semaines.
- Que Madame Lainé chargée de l'étude du SPANC viendra présenter en Mairie les conclusions de l'enquête sur l'assainissement non collectif début mai.

7. Tour de table

Didier Legrand informe que le Conseil d'école aura lieu le 19 mai.

Il demande d'autre part que le problème de la numérotation des habitations soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission urbanisme.

Jacky le Cousin se fait l'interprète d'une habitante de la rue de Marbeuf qui se plaint des chiens d'un riverain. Par ailleurs, il demande :

- où en sont les travaux concernant la borne foraine – il lui est répondu que les travaux sont commandés
- la possibilité d'occuper les terrains de la propriété Collard comme parking pour le bon déroulement de la foire à tout. Accord lui est donné.

Jean-Paul Beauvais fait part de la remarque de certains promeneurs sur le mauvais état du Chemin de Halage.

Jean Simon demande quand sera installé le panneau interdisant l'accès aux camions à l'entrée du Chemin du Gal – il lui est répondu que la panneau est commandé et en attente de réception.

Pierre Pasquis se fait l'interprète d'une habitante du Puits Fouquet qui se plaint que les travaux d'un voisin ne sont pas conformes au permis de construire.

Il signale le manque de communication entre les diverses associations en ce qui concerne l'occupation de la salle polyvalente : ce qui provoque l'annulation de certaines activités.

Jean-François Capo Canellas demande où en est l'installation des panneaux de signalisation des rues – la commande est faite et en attente de réception.

La réunion du Conseil Municipal de juillet est fixée au mardi 4 juillet.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE